

## **Protocole de prélèvement pour les contrôles d'implantation de levains bactériens**

- Pour les précautions générales à prendre, voir la fiche « **règles générales pour le prélèvement d'échantillons de moût ou de vin destinés à une analyse microbiologique** ».
- La prise de l'échantillon est réalisée en fin de fermentation malolactique, lorsque les 2/3 de l'acide malique initial ont été consommés.
- Prélever le vin dans le 1/3 inférieur de la barrique à l'aide d'une pipette stérile à usage unique ou bien une pipette en verre propre, rincée si possible à l'éthanol puis avinée. Répéter le prélèvement de manière à obtenir au minimum 100 mL de vin. Utiliser un récipient stérile et expédier aussitôt l'échantillon au laboratoire.
- Ne pas oublier de fournir quelques grammes du levain utilisé pour l'ensemencement. Noter ses références sur le récipient (tube ou flacon stérile). Dans tous les cas, manipuler le levain uniquement après avoir terminé de prélever les moûts à analyser.